



Avocat en droit pénal des affaires

publié le **21/05/2013**, vu **3046 fois**, Auteur : [plebriquir](#)

Le droit pénal des affaires est une branche particulière du droit pénal, en ce qu'il concerne les infractions susceptibles d'être commises dans la vie des affaires, comme l'abus de biens sociaux, l'abus de confiance ou le blanchiment. Les dossiers dans cette matière sont généralement très techniques, ce qui implique que l'avocat en charge de ces dossiers ait des compétences particulières. Par sa formation initiale en grande école de management, cinq ans d'expérience en tant que gérant d'entreprise, et le traitement de nombreuses affaires dans ce domaine, Pierre Lebriquir se propose de vous assister au cours de ces procédures.

Il intervient notamment pour :

- **Garde à vue** : défense d'urgence lors de cette phase de privation de liberté (intervention dans toute l'Ile-de-France, notamment à Paris, Nanterre, Bobigny, Créteil, Versailles)
- **Instruction, enquête, détention provisoire** : demande d'actes, mise en liberté, requêtes en annulation devant la chambre de l'instruction, assistance au cours des auditions et des confrontations...
- **Jugement** : plaidoirie devant tribunal de police, tribunal correctionnel, cour d'assises...
- **Recours contre une décision de justice** : appel, opposition, requête en révision d'une décision de justice...
- **Application des peines** : aménagement de peine, semi-liberté, placement sous surveillance électronique (bracelet électronique), mise en liberté, conditions de vie en détention...